

Madame la Directrice  
Monsieur le Directeur,

Depuis 1971 la Convention Médicale garantit entre l'UNCAM et les médecins libéraux des relations équilibrées, avec de part et d'autre des obligations et des avantages.

La Convention 2023 telle qu'elle se dessine au cours des négociations actuelles ne me semble plus respecter le nécessaire équilibre du contrat conventionnel, et multiplie les contraintes pour les médecins libéraux sans leur apporter d'avantages en contrepartie.

Je pense que je ne me reconnais plus dans cette future convention.

Aussi je vous saurais gré de me faire savoir quelle est la procédure pour quitter la convention, et quels sont dans ce cas mes obligations, mes droits, et la position de mes patients par rapport à la prise en charge des soins que je leur prodigue et des prescriptions que je leur fournis.

Bien respectueusement,

Dr Xxxxx Xxxxxx